

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Délibération n°2025.04.038.B

Attribution de subventions culturelles 2025 - Projets culturels à portée intercommunale

LE TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2025

Secrétaire de Séance: Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **6**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Francis LAURENT à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Isabelle MOUFFLET à François NEBOUT, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Xavier BONNEFONT,

Excusé(s):

François ELIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025_04_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Publication : 09/04/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.04.038.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES 2025 - PROJETS CULTURELS A PORTEE INTERCOMMUNALE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès service culture

ODD 17 : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, Dialogue territorial

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » a inscrit un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner avec une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies pour une politique culturelle tout à la fois solidaire, responsable et démocratique. L'attribution de subventions culturelles répond à une ambition forte fixée en matière de solidarité en contribuant à l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

Dans le cadre de sa compétence facultative « Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération », GrandAngoulême a fixé, par délibération n°172 du 13 octobre 2022, une nouvelle définition des critères d'attribution des subventions culturelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025_04_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Publication : 09/04/2025

Pour bénéficier des subventions, les activités artistiques et culturelles soutenues sont réparties de la manière suivante :

- Les subventions aux associations culturelles ;
- L'appel à manifestation d'intérêt (en lien avec la politique de la ville) ;
- Les aides à la création ;
- Le label de coopération culturelle (valorisation des actions culturelles des communes qui coopèrent sur un même événement culturel).

L'assemblée délibérante de GrandAngoulême a décidé que l'attribution des subventions aux porteurs de projets culturels inférieures à 23 000 € par an relève du bureau communautaire.

Pour l'année 2025, GrandAngoulême a reçu 72 demandes de subventions dont 1 correspondant aux équipements culturels, 3 à des festivals pour des montants supérieurs à 23 000 €.

Le processus de traitement des demandes se décline en 5 étapes :

1. Lors du dernier semestre 2024, le dossier d'instruction a été envoyé par mail aux associations ayant reçu une subvention cette même année, et mis à disposition de toutes les associations sur le site internet de l'agglomération ;
2. La date butoir de dépôt des demandes était fixée au 13 décembre 2024. Passée cette étape, une première analyse des dossiers a été menée par le vice-président et les deux élus mandatées par le groupe de travail, accompagnés des techniciens ;
3. Un comité consultatif composés d'élus s'est réuni le 22 janvier 2025 afin d'effectuer une pré-attribution des demandes de subventions ;
4. Les projets à portée nationale ainsi que des équipements culturels pour un montant supérieur à 23 000 € ont été présentés lors du conseil communautaire du 27 mars 2025 qui a attribué un montant total de subventions de **849 160 €** ;
5. Les projets à portée nationale, intercommunale et équipements culturels pour un montant inférieur à 23 000 € sont présentés lors du présent bureau communautaire pour un montant total de **149 950 €**.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025_04_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Publication : 09/04/2025

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 18 février 2025,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les montants de subventions culturelles selon la ventilation proposée dans le tableau en annexe pour un montant total de 149 950 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la présente délibération.

<p>Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025_04_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Publication : 09/04/2025

Associations / Structures	Projets	Propositions votées en 2024	Montant proposés pour 2025	Elus ne prenant pas part au vote
Subventions « Classiques »				
AFMDDT 16	Transmission de la Mémoire de la Résistance, de la Déportation, de l'Internement en Charente en proposant de nombreuses actions durant l'année 2025	600,00€	600,00 €	
A HI' O Mai	5ème festival du Triangle Polynésien du 20 au 22 juin 2025	3 000,00€	4 000,00 €	
ASPI 16	Organisation des samedis de la préhistoire (une dizaine de dates programmées en 2025)	850,00€	850,00 €	
ACAMAC	32 ème édition des musicales	7 500,00€	7 500,00 €	
ACDL	Organisation d'un weekend intergénérationnel Concert de rock & school Après-midi théâtral les 18 et 19 octobre 2025	- €	500,00 €	
Association Mauvaises Graines	Organisation de la 4ème édition de "Drôles de livres" les 17 et 18 mai 2025	2 000,00€	2 000,00 €	
Association Tatinias	Organisation du grand festival de la danse d'Angoulême le 29 octobre 2025	- €	2 000,00 €	
Association Culturelle d'Education Musicale	3ème édition de Gonzess fest 23 mai 2025	1 000,00€	1 000,00 €	
Amicale Laïque de Garat	Organisation de concerts à l'occasion des fêtes de fin d'année sur les communes de GA (Garat, Angoulême, Nersac et Ruelle) - Organisation des rencontres de chorales locales et régionales	500,00€	1 000,00 €	
Association Plassac-Rouffiac Animation (APRA)	4ème édition de la fête médiévale "Plassac Rouffiac à l'époque médiévale" les 28 et 29 juin 2025	1 500,00€	2 000,00 €	
Chœur de Charente	Organisation de concerts de chœur de chorale	- €	1 000,00 €	
Circuit des Remparts	Edition 2025 du 19 au 21 septembre 2025	15 000,00€	20 000,00 €	
Comités des fêtes de Balzac	Cavalcade annuelle de Balzac du 14 au 16 juin 2025	800,00€	800,00 €	
Commixtus	Ensemble de l'action culturelle artistique de l'association dont 3 actions phares : - Saison de musique de chambre (6 à 8 concerts) - Festival International de Musique de chambre (9 concerts) - Les Estivales (5 concerts)	1 000,00€	1 000,00 €	
ACA - Association Culture Angoulême	8ème édition du salon du livre "Angouleme se livre" du 16 au 19 octobre 2025	10 000,00€	10 000,00 €	
CourtEchel	Concert Reggae le 3 mai 2025	200,00€	300,00 €	
Déclics' événements	Organisation d'événements photographiques jeune marathon photo en juin rallye photo en octobre - novembre festival de photo	750,00 €	0,00 €	FESTIVAL DECALE EN 2026 - 1 000 €
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p>016-200071827-20250403-20250403</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 09/04/2025</p> <p>Publication : 09/04/2025</p> </div>				

Associations / Structures	Projets	Propositions votées en 2024	Montant proposés pour 2025	Elus ne prenant pas part au vote
Saxifraga	Programmation mensuelle à destination des habitants + renfort de partenariats avec les équipements culturels année 2025 (Festival hors jeux du 16 au 18 mai 2025)	3 000,00 €	3 000,00 €	
Soyaux Fou d'Humour	Festival Soyaux Fou d'humour du 7 au 23 novembre 2025	3 000,00 €	3 000,00 €	
Tango Feliz	Programmation culturelle 2025 : festival cours, stages de danse	400,00 €	800,00 €	
Vind'hell Fest	4ème édition du festival annuel Hardrock le 10 mai 2025	1 500,00 €	1 500,00 €	
Voeuil en fête	Soirée à thème: St Patrick Balade festive le 22/03/2025	1 100,00 €	500,00 €	
Total subventions « Classiques »		113 300,00 €	131 450,00 €	
Subventions « Aide à la création »				
Cambio	*Création pour le duo chorégraphique et musical "Enracinés" *Création de spectacle de danse contemporaine et l'art du mouvement à des publics divers par des stages ou ateliers chorégraphiques *Création et diffusion en 2025	1 000,00 €	1 000,00 €	
Collectif Nash	Création du spectacle "A tout à l'heure petit cœur ".Spectacle pour tout petits	2 000,00 €	2 000,00 €	
Total subventions « Aide à la création »		3 000,00 €	3 000,00 €	
Subventions « Appel à manifestations d'intérêt »				
Théâtre d'Angoulême	Les mots qui manquent	- €	1 500,00 €	
La Baraka	"Les 48 heures de la création" Rallye de création libre toutes disciplines confondues du 30 mai au 1er juin 2025	- €	2 000,00 €	
Kaos Aurore Lenoir	Création et diffusion du spectacle "Mystèresé"	5 000,00 €	4 000,00 €	
Emoi photographique	"Photographie du Cœur"	- €	1 500,00 €	
Total subventions « Appel à manifestations d'intérêts »		5 000,00 €	9 000,00 €	
Subventions « Label de coopération culturelle »				
ASPIC	Festival "La Touvre en fête" du 23 mai au 25 mai 2025	6 500,00 €	6 500,00 €	
Total subventions « Label de coopération culturelle »		6 500,00 €	6 500,00 €	
TOTAL actions à rayonnement intercommunal		127 800,00 €	149 950,00 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025_04_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Publication : 09/04/2025